

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

### ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, Mme Sabrina VOISIN.

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : M Yves BRUNET.

-----

### **Délibération 1 COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE 2025**

Concernant l'approbation du compte financier unique présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2025 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le Compte financier unique de la commune n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2025 :

#### FONCTIONNEMENT :

Dépenses 968 778.60 €

Excédent antérieur reporté 104 532.08 €

Recettes 1 264 236.04 €

EXCÉDENT DE CLÔTURE : 399 989.52 €

#### INVESTISSEMENT :

Dépenses 431 938.87 €

Excédent antérieur reporté 28 424.45 €

Recettes 596 471.49 €

EXCEDENT DE CLÔTURE : 192 957.07€

Reste à réaliser	
Dépenses	116 911.47 €
Recettes	0 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour laisser place au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte financier unique 2025 à l'unanimité.

## **Délibération 2**                    **AFFECTATION DU RÉSULTAT**

### **BUDGET COMMUNE 2026**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour, arrêtant les opérations de l'exercice 2025 du budget commune.

Il fait connaître que le Conseil Municipal doit, par délibération, décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement (399 989.52 €) au budget de l'exercice suivant (2026).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 de la manière suivante :

A la section investissement du compte financier unique 2026, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 330 000.00 €.

A la section de fonctionnement du compte financier unique 2026, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 69 989.52 €.

## **Délibération 3**                    **SUBVENTION ÉCOLE**

### **année 2026**

Une subvention annuelle sera versée cette année à L'OCCE 22, 1 rue Jules Ferry 22130 Bourseul pour l'éveil culturel et le transport scolaire.

Monsieur le Maire propose que celle-ci soit réévaluée à partir de l'année 2026.

La subvention éveil culturel passe de 23 € à 26 € par enfant soit 3 302.00 € (127 enfants X 26 €).

La subvention fourniture scolaire passe de 48 à 52 € par enfant soit 6 604 € (127 enfants X 52 €)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de verser la subvention.

## **Délibération 4**                    **TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE**

L'appel d'offre pour les travaux de la couverture du toit de la salle polyvalente est lancé, il se termine le 20 mars 2026 à 12h00.

Une mission SPS (coordination sécurité et protection de la santé) est obligatoire. La société LRC a fourni un devis regroupant la phase de conception, de réalisation pour un montant HT de 1 056.25 €.

Le Conseil Municipal valide le devis présenté à l'unanimité.

## **Délibération 5 COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT « LE CLOS GRASSET » 2025**

Concernant l'approbation du compte financier unique présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2025 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte financier unique du budget lotissement n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2025 :

EXPLOITATION :

Dépenses	0.05 €
Déficit antérieur reporté	133 943.86 €
Recettes	214 904.61 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE :	80 960.70 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	6 302.61 €
Déficit antérieur reporté	134 200.00 €
Recettes	- €
DÉFICIT DE CLÔTURE :	140 502.61 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour laisser place au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte financier unique 2025 à l'unanimité.

## **Délibération 6 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT** **« LE CLOS GRASSET » 2026**

Arrivée de M Michel LEFEUVRE

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du lotissement « Le Clos Grasset » qui est voté hors taxe, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 498 676.09 €.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 358 173.48 €.

Recettes : 358 173.48 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 140 502.61 €.

Recettes : 140 502.61 €.

### **Délibération 7**

### **IMPÔTS LOCAUX 2026**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de ne pas augmenter les différents taux d'imposition pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de reconduire les taux d'imposition de l'an passé.

Les taux applicables s'établissent ainsi :

Foncier bâti	41.10 %
Foncier non bâti	74.54 %
Taxe d'habitation	17.22 %

### **Délibération 8**

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026**

Le Conseil Municipal, doit avec la mise en place de la M57, décider d'un taux de fongibilité qui permet de faciliter les mouvements d'écriture de chapitre à chapitre dans la même section. Le choix des conseillers, est le taux de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2026 de la commune, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 2 382 004.17 €.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 446 757.17 €

Recettes : 1 446 757.17 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 935 247.00 €

Recettes : 935 247.00 €

## Délibération 9

## ÉCHANGE DE TERRAIN

Pour que l'échange de terrains soit validé par le notaire, il faut indiquer la valeurs des parcelles concernées.

La parcelle ZI 11 de 1917m<sup>2</sup> à une valeur de 1 150.00 € en échange la commune cède à Monsieur SAMPEUR, les parcelles ZI 65 de 114m<sup>2</sup>, la ZI 66 de 25m<sup>2</sup> et la ZI 17 de 5176m<sup>2</sup> dont la valeur est estimée à 1150.00 €.

Ces échanges se feront à titre gratuit, les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

### ÉLECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire prévoit le planning et demande aux conseillers de confirmer leur présence.

### CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Elle se déroulera le dimanche 29 mars 2026.

### Ordre du jour :

Délibération 1 Compte financier unique commune 2025

Délibération 2 Affectation du résultat

Délibération 3 Subvention école année 2026

Délibération 4 Toit de la salle polyvalente

Délibération 5 Compte financier unique lotissement « Le Clos Grasset »

Délibération 6 Budget primitif Lotissement « Le Clos Grasset »

Délibération 7 Impôts locaux 2026

Délibération 8 Budget primitif commune 2026

Délibération 9 Échange de terrain

Questions diverses

## SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 5 MARS 2026

Philippe DAULY  
le Maire

M Yves BRUNET  
Secrétaire de séance